



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
20 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Commission du commerce et du développement

Huitième session

Genève, 4 novembre 2016

## Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa huitième session

### Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	2
I. Résumé du Président .....	2
A. Déclarations liminaires .....	2
B. Rapports des réunions d'experts .....	3
C. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa quinzième session .....	5
D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers .....	6
II. Questions d'organisation.....	9
A. Ouverture de la session .....	9
B. Élection du Bureau .....	9
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	9
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement .....	10
Annexe	
Participation .....	11

GE.16-22504 (F) 020217 030217



\* 1 6 2 2 5 0 4 \*

Merci de recycler



## Introduction

La huitième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 4 novembre 2016, en conclusion du précédent cycle d'activités.

### I. Résumé du Président

#### A. Déclarations liminaires

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED ; le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le représentant de la Namibie, au nom du Groupe africain ; le représentant des Bahamas, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; et le représentant de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

2. Une délégation a relevé que la huitième session de la Commission du commerce et du développement se tenait à un moment particulièrement important compte tenu de l'inquiétant ralentissement qu'affichait le commerce mondial et du vif débat qui se tenait sur les incidences que ce ralentissement aurait sur le développement. La délégation a proposé de convoquer une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement afin de poursuivre l'examen des incidences du ralentissement du commerce mondial sur les structures et le développement. Cette proposition a été jugée conforme à l'engagement de renforcer le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED pris dans le Maafikiano de Nairobi.

3. Une autre délégation a rendu hommage aux activités que la CNUCED menait pour aider les pays africains à trouver des solutions régionales, notamment aux problèmes liés à la facilitation du commerce et des transports. Elle a salué les travaux de la CNUCED concernant la viabilité du transport des marchandises et de son financement dans les couloirs nord et central de l'Afrique de l'Est. La délégation a demandé à la CNUCED de poursuivre ses activités d'appui, d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays africains afin d'aider ces pays à mettre en œuvre les obligations qu'ils avaient contractées en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

4. Les délégations ont approuvé les programmes interdivisions de formation et de renforcement des capacités de la CNUCED, dont le cours sur les grands problèmes économiques mondiaux (appelé « cours au titre du paragraphe 166 ») et le programme TrainForTrade.

5. Les délégations ont également fait observer qu'il fallait que la CNUCED reçoive les ressources nécessaires pour pouvoir répondre aux demandes croissantes des États membres, en particulier compte tenu des nouvelles activités qu'elle devait mener, en vertu notamment du Maafikiano de Nairobi et d'autres documents finals de conférences et de sommets multilatéraux.

6. De nombreux représentants ont rappelé l'importance de la contribution que l'organisation, dont l'action reposait sur trois piliers, apportait, grâce à de solides activités d'analyse et d'assistance technique, dans différents domaines, à savoir : la politique de concurrence, les obstacles non tarifaires, le commerce des services, les produits de base, l'interaction entre le commerce et l'environnement, notamment les changements climatiques, et la promotion d'un développement durable et équitable ainsi que d'une facilitation du commerce et d'un transport des marchandises viables et résilients aux changements climatiques.

## **B. Rapports des réunions d'experts**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

7. Le Président de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a présenté le rapport de la session, soulignant que la réunion s'était tenue à temps pour que la notion de transport viable de marchandises soit inscrite au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'ordre du jour de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. Le Président a brièvement exposé certains des domaines prioritaires sur lesquels porteraient les futurs travaux et a noté que la notion de transport viable des marchandises était pluridimensionnelle et reposait sur trois piliers (économie, société et environnement). Il a souligné que la coopération entre les parties prenantes et les principaux acteurs était essentielle, qu'il fallait élaborer des stratégies et des plans d'action en faveur du transport viable des marchandises et que le financement était un facteur déterminant. Il a réaffirmé la nécessité de mettre en place des politiques coordonnées et cohérentes, de prévoir des normes et des méthodes de mesure harmonisées et d'instaurer un cadre formel qui permette à la communauté internationale de promouvoir une logistique écologique et durable. Le transport, notamment le transport viable des marchandises, ne devrait pas être considéré comme un coût mais comme un investissement qui, à long terme, s'avérerait très rentable. Le Président a insisté sur la nécessité de coordonner sur le plan international les activités mises en œuvre dans ce domaine et d'élaborer, peut-être sous les auspices de la CNUCED, un plan d'action ou une stratégie de coordination.

9. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/12.

### **b) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

10. S'exprimant au nom du Président de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, le Chef de la Section de la recherche et de l'analyse sur les produits de base du Groupe spécial sur les produits de base de la CNUCED a présenté le rapport de la huitième session de la réunion et a rappelé les principales questions abordées.

11. La Commission a pris note du rapport publié sous les cotes TD/B/C.I/MEM.2/35 et Corr.1.

### **c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

12. Le Président de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a présenté le rapport et a indiqué que la réunion s'était articulée autour de la manière dont une approche cohérente de la libéralisation et de la réglementation du commerce des services pourrait améliorer l'offre de services et les capacités commerciales et favoriser une plus grande participation des pays en développement aux chaînes de valeurs mondiales ainsi que la diversification et la modernisation économiques de ces pays, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a fait observer que les participants jugeaient très positives et utiles aux États membres les activités que la CNUCED menait dans le domaine des services, notamment dans le cadre de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, des examens de la politique relative aux services et du

Forum mondial sur les services. Il a relevé en outre que dans le Maafikiano de Nairobi, la CNUCED était invitée à poursuivre et à renforcer ses travaux sur le commerce des services, les données et les statistiques sur les services et l'analyse du commerce et des services pour le développement et que les thèmes des réunions pluriannuelles d'experts existantes resteraient les mêmes, à moins que le Conseil du commerce et du développement n'en décide autrement.

13. La Commission du commerce et du développement a pris note du rapport de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/12.

**d) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques**

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

14. La Commission a pris note des rapports sur les troisième et quatrième sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, publiés respectivement sous la cote TD/B/C.I/MEM.6/9 et les cotes TD/B/C.I/MEM.6/12 et Corr.1.

**e) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable**

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

15. La Commission a pris note du rapport de la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.5/9.

**f) Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes**

(Point 3 f) de l'ordre du jour)

16. Le Vice-Président-Rapporteur de la Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes a présenté le rapport de la réunion. Il a mis en avant les résultats positifs de l'étude réalisée à l'issue de la réunion d'experts, rappelant qu'environ 60 % des participants estimaient que la réunion d'experts avait atteint ses objectifs et que près de 90 % d'entre eux considéraient que les questions abordées dans le cadre de la réunion présentaient un intérêt ou un grand intérêt pour leurs travaux. Les participants ont formulé des suggestions concernant les questions devant être traitées dans le cadre des futures réunions d'experts, par exemple en ce qui concerne l'interaction entre commerce, changements climatiques et genre, les femmes chefs d'entreprise dans les pays arabes, l'appui aux commerçantes du secteur informel, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), l'entrepreneuriat des femmes et la mise en place d'institutions ouvertes à tous, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales et la mobilisation de ces technologies par les femmes aux fins du commerce international, ainsi que les activités commerciales et les envois de fonds de la diaspora.

17. Pendant le débat qui a suivi, une représentante a salué les travaux que le secrétariat avait réalisés dans le cadre de l'élaboration du rapport de la Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes. Elle a relevé que les réactions positives des participants montraient que la question revêtait une importance croissante et que les mesures permettant aux femmes de bénéficier du commerce et des politiques commerciales suscitaient beaucoup d'intérêt. Elle a rappelé qu'à sa quatorzième session, la Conférence avait décidé de renforcer les travaux sur le commerce et le genre et a demandé que davantage de ressources soient allouées à ce domaine important.

18. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.I/EM.8/3.

### **C. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa quinzième session**

(Point 4 de l'ordre du jour)

19. Le secrétariat a présenté un exposé général sur la quinzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, qui s'était tenue du 19 au 21 octobre 2016. Il a souligné le contexte dans lequel s'était tenue la quinzième session, qui avait marqué le soixante-dixième anniversaire du début des travaux (1946) que l'ONU consacrait au droit et à la politique de la concurrence. Il s'agissait de la première session d'un groupe intergouvernemental d'experts tenue après la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (juillet 2015) et l'adoption, à la quatorzième session de la Conférence (juillet 2016), du Maafikiano de Nairobi, qui prévoyait de nouvelles activités dans le domaine de la concurrence. Pour finir, le secrétariat a évoqué la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, dans le cadre de laquelle les participants avaient débattu de la mobilisation des parties prenantes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'économie collaborative, des activités de renforcement des capacités, du futur programme de travail et des examens collégiaux volontaires.

20. Enfin, le secrétariat a appelé l'attention sur les points inscrits à l'ordre du jour de la seizième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, qui devait se tenir en juillet 2017. Ces points étaient les suivants : a) difficultés rencontrées par les petits organismes chargés de la concurrence de création récente dans l'élaboration de procédures de contrôle des opérations de concentration ; b) renforcement de la coopération internationale en matière d'enquête dans le domaine de la concurrence internationale : outils et procédures ; c) révision des chapitres 2 et 7 de la loi type sur la concurrence de la CNUCED ; et d) incidences de l'économie collaborative sur la concurrence.

21. Après l'exposé, un représentant a salué les travaux du secrétariat qui avaient trait à l'examen collégial volontaire de l'Uruguay.

22. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a demandé si l'expression « économie collaborative » renvoyait à l'économie de partage et si les autorités de la concurrence étaient intéressées par un débat sur les difficultés potentielles des marchés numériques (par exemple, les médias sociaux) et sur les grands acteurs des plateformes de commerce électronique. Il a indiqué que le secrétariat de la CNUCED avait déjà mis en place un groupe chargé du commerce électronique et qu'il convenait d'en tenir compte. Le secrétariat a confirmé que l'expression « économie collaborative » renvoyait bien à l'économie de partage et a fait observer que la CNUCED était désormais chargée de la protection du consommateur. Le secrétariat se ferait l'avocat d'une approche intégrée sur les deux thèmes et favoriserait la coordination de ses travaux avec ceux du groupe en vue d'un échange de données d'expérience et de la poursuite de la collaboration dans ce domaine.

23. Souhaitant la bienvenue au nouveau chef du Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, un représentant a évoqué les travaux menés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine dans le domaine de la concurrence, en particulier l'assistance que la CNUCED apportait depuis 2007 à la Commission de la concurrence de l'Union. Il a en outre prié la CNUCED d'apporter au Sénégal une assistance technique ponctuelle en matière de protection du consommateur et d'achever les travaux relatifs au droit de la concurrence régional afin d'aider le secrétariat de la concurrence de l'Union.

24. La Commission a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/40.

## **D. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique**

25. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a mis en avant certains travaux effectués par sa division dans le domaine de la facilitation du transport et du commerce, ainsi que les activités menées au titre du programme TrainForTrade et du paragraphe 166. Elle a mis l'accent sur les interactions et les synergies qui avaient été intégrées dans ces travaux dans le but d'exploiter les complémentarités entre les trois piliers de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique. La Directrice a présenté des exemples pour illustrer les synergies actuelles et a insisté sur les avantages qu'il y avait à faire en sorte que les activités menées au titre de chaque pilier s'enrichissent mutuellement.

26. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse, la Directrice a insisté sur l'importance de la diffusion des travaux, notamment au moyen de l'*Étude sur les transports maritimes*, du Bulletin d'information sur la facilitation des transports et des échanges, de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, des bases de données en ligne et des profils maritimes des pays que sa division élaborait, ainsi que des activités de mise en valeur des ressources humaines. En ce qui concerne l'assistance technique, les projets en cours et les projets récemment mis en œuvre comportaient un volet axé sur le transport viable des marchandises, les incidences des changements climatiques et la résilience des petits États insulaires en développement, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, le Système douanier automatisé, le programme de gestion des ports axé en particulier sur la fiche d'évaluation de l'efficacité des ports et le programme TrainForTrade. Le cours sur les grands problèmes économiques internationaux était un projet important qui renforçait les capacités des décideurs et des cadres moyens dans les pays en développement.

27. Le Maafikiano de Nairobi donnait des orientations sur les domaines d'intervention prioritaires. De plus, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable fixaient un cadre global qui guidait les travaux sur la facilitation du transport et du commerce. La CNUCED renforcerait le programme et faciliterait les partenariats entre les États membres.

28. Répondant aux questions soulevées, la Directrice a indiqué que la division s'employait à combler les lacunes existantes, en particulier concernant les comités nationaux de facilitation des échanges dans les PMA et les pays en développement sans littoral. Elle a également mis l'accent sur l'étroite collaboration établie avec l'Organisation mondiale du commerce, que la CNUCED aidait à renforcer les capacités des pays en développement. La CNUCED participerait à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et présenterait ses travaux, en particulier dans le domaine des transports viables, et contribuerait à diffuser l'idée que les transports viables constituent une situation avantageuse pour tous. Le Président de la Commission a noté que les activités de la division, en particulier celles qui portaient sur la facilitation du transport et du commerce, étaient exceptionnelles parce qu'elles reposaient sur une approche transversale des questions liées au développement. Une représentante a fait observer que le cours au titre du paragraphe 166 était dispensé à Oman, qu'elle a remercié de sa coopération avec la CNUCED.

### Présentation du rapport d'activité du Groupe spécial sur les produits de base

29. Le secrétariat a présenté les activités que le Groupe spécial sur les produits de base de la CNUCED avait menées depuis la dernière session de la Commission du commerce et du développement, qui s'était tenue en mai 2015. Le rapport s'articulait autour des trois piliers de la CNUCED.

30. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse, le Groupe spécial sur les produits de base a réalisé un certain nombre d'études. Pour la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, il a élaboré deux documents d'information ; le premier faisait le point sur l'évolution récente des marchés des produits de base et examinait les mesures propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur ces produits tandis que le second passait en revue les travaux que la CNUCED réalisait pour développer la production des produits de base dans les pays en développement qui en sont tributaires, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations. Le Groupe spécial élaborait aussi deux documents qui présentaient l'évolution récente des marchés des produits de base et ses incidences sur les politiques de développement ; l'un était destiné à l'Assemblée générale et l'autre était une contribution à la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale* de l'ONU. En outre, le Groupe spécial avait publié le *Commodities and Development Report 2015*, le rapport intitulé *Coup d'œil sur les produits de base*, qui avait principalement traité à l'or, un document de travail sur le nouveau projet de loi relatif à l'agriculture présenté aux États-Unis d'Amérique et ses incidences sur le coton en Afrique, une étude du secteur du cacao portant sur l'intégration des petits agriculteurs dans la chaîne de valeur mondiale et un document récent consacré aux fausses facturations sur les produits de base dans les pays en développement, en l'espèce en Afrique du Sud, au Chili, en Côte d'Ivoire, au Nigéria et en Zambie. Plusieurs autres documents étaient en cours d'élaboration.

31. Dans le cadre des activités liées à la formation de consensus s'étaient notamment tenus un dialogue sur les produits de base (New York) dont le secrétariat avait été assuré par la CNUCED, la Conférence sur le pétrole, les gaz et les minéraux (Khartoum) et le Forum mondial sur les produits de base (Nairobi), organisé en préalable à la quatorzième session de la Conférence. Le Groupe spécial avait en outre participé à des réunions du Système d'information sur les marchés agricoles, à une initiative du Groupe des 20 sur les produits de base agricoles ainsi qu'à l'Exposition 2015 de Milan, et avait coorganisé et accueilli le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable à Genève.

32. En ce qui concerne les activités de coopération technique, le Groupe spécial sur les produits de base apportait sa contribution au programme de formation et de tutorat mis en œuvre au Tchad et au Togo par l'Institut virtuel de la CNUCED au bénéfice de près de 60 stagiaires. Il avait également mené deux projets financés par le Compte pour le développement ; le premier visait à renforcer les capacités des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale afin de renforcer les liens entre les producteurs locaux dans le secteur minier, tandis que le second visait à sensibiliser les pays participants aux avantages qu'il y avait à accroître la valeur ajoutée en utilisant des produits dérivés du coton en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Le Groupe spécial a aussi poursuivi la mise en œuvre de son projet de fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer, qui produisait et diffusait des données.

33. La Commission a pris note du rapport oral.

### **Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**

34. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED a présenté un rapport intérimaire sur les travaux de sa division en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers d'action. Il a axé son intervention sur les activités menées au titre des quatre groupes d'activités de la division et du Groupe sur le commerce et le genre.

35. Le Directeur a mis en avant les activités menées dans le domaine du renforcement des capacités en matière de négociations et de diplomatie commerciales concernant le système international des échanges et les politiques commerciales ; des services, du développement et du commerce des services ; et de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Les travaux d'analyse commerciale étaient axés sur le programme relatif aux mesures non tarifaires et aux politiques réglementaires de la CNUCED, tandis que les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et les activités qui avaient trait à la protection du consommateur au sein des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est illustraient les travaux sur la politique de concurrence et la protection du consommateur. Les rapports nationaux sur l'exportation de produits verts étaient examinés à la lumière de la situation du commerce, de la protection de l'environnement et du développement durable. Enfin, l'actuel et futur programme de travail sur le commerce, le genre et le développement a été évoqué.

36. Certains représentants ont fait des déclarations encourageantes sur les travaux relatifs aux mesures non tarifaires, reconnaissant que ces travaux affichaient une forte valeur ajoutée et étaient à la pointe de l'analyse de la politique commerciale, compte tenu de la diminution des mesures tarifaires. Le secrétariat a répondu en soulignant que les travaux étaient effectués en collaboration avec d'autres organismes, au titre du programme sur la transparence dans le commerce et que, s'il n'était pas tenu compte de leur légalité, les incidences des mesures non tarifaires étaient tout de même évaluées. Un représentant a estimé que les cours de formation de la CNUCED sur ces mesures étaient extrêmement utiles et a dit espérer que ces cours pourraient être dispensés dans d'autres États membres.

37. Répondant à l'observation faite par une délégation concernant la nécessité d'être informé de l'évolution des politiques relatives au genre et au commerce, le secrétariat a noté que la CNUCED s'employait à intégrer une perspective de genre dans l'ensemble de ses travaux.

38. Un représentant a parlé du rapport national sur l'exportation des produits verts établi concernant son pays et a décrit son optimisme pour l'avenir lorsqu'un atelier a été organisé à l'issue de l'examen, en 2017.

39. Sur la question du renforcement de l'efficacité des réunions d'experts, un autre représentant a proposé d'inviter un plus large éventail de décideurs, d'améliorer la communication avec les États membres et de faire en sorte que les réunions d'experts visent de plus en plus souvent à améliorer la situation extérieure des pays en développement.

40. Un autre représentant a noté que le 4 novembre marquait l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et a souligné combien il était important de jeter une passerelle entre la facilitation du commerce et les changements climatiques.

41. Répondant à une question posée par un représentant sur les travaux de la Division, le secrétariat a mentionné deux études récemment publiées ; l'une concernait l'Accord de partenariat transpacifique et l'économie politique, tandis que l'autre avait trait au commerce des produits agricoles dans le contexte de l'Accord de partenariat transpacifique. La CNUCED, qui pouvait seulement formuler des recommandations fondées sur des données factuelles, menait des analyses approfondies dans ce domaine. En outre, le

secrétariat a fait observer qu'il importait que les États disposent d'un cadre global de politiques relatives au commerce, à la concurrence et à la protection du consommateur afin que les gains découlant des accords commerciaux régionaux et mégarégionaux puissent être répartis plus largement et de manière plus viable.

## II. Questions d'organisation

### A. Ouverture de la session

42. La huitième session de la Commission du commerce et du développement s'est ouverte au Palais des Nations, à Genève (Suisse), le 4 novembre 2016. Elle a été ouverte par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, au nom de M. Humberto Jiménez Torres (Équateur), Président de la Commission à sa septième session.

### B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

43. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 novembre 2016, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Faiçal Souissi (Maroc) ;

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Anna Miyagi (Japon).

### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote TD/B/C.I/39. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
  - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce ;
  - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
  - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
  - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
  - e) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable ;
  - f) Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes.

4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa quinzième session.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

45. Également à la séance plénière d'ouverture, le Président a indiqué que les États membres avaient décidé que la session de fin de cycle de la Commission ne donnerait pas lieu à l'adoption de conclusions concertées.

#### **D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

46. À sa séance plénière de clôture, le 4 novembre 2016, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session, rapport qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe

### Participation<sup>1</sup>

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session :

Algérie	Éthiopie
Autriche	France
Bahamas	Inde
Bangladesh	Indonésie
Bélarus	Iran (République islamique d')
Belgique	Japon
Bhoutan	Lituanie
Brésil	Malawi
Brunéi Darussalam	Maroc
Canada	Mongolie
Chine	Oman
Colombie	Pakistan
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	Pologne
Djibouti	Sénégal
Émirats arabes unis	Turquie
Équateur	

2. L'État non membre observateur à la Conférence ci-après était représenté à la session :

État de Palestine.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud ;  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;  
Organisation internationale de la Francophonie ;  
Union européenne.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

Centre international pour le commerce et le développement durable ;  
Ingénieurs du monde.

---

<sup>1</sup> La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/INF.8.